



PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

Direction Départementale des Territoires  
d'Eure-et-Loir

Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat  
Bureau Planification et Aménagement du Territoire

Chartres, le 04/11/2019

Affaire suivie par : Pascal PROYART  
ddt-sauh-au-bpat@eure-et-loir.gouv.fr  
Tél. 02 37 20 41 15

**Objet** : Porter à connaissance  
**PJ** : 2 exemplaires Fascicule 2

Monsieur le Maire,

La Commune de SERAZEREUX a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 22 mars 2018.

En application de l'article L.132-2 du code de l'urbanisme, je vous transmets le fascicule 2 du "Porter à Connaissance" en deux exemplaires. Ce document indique les dispositions particulières applicables au territoire de la commune, notamment les servitudes d'utilité publique, les contraintes et les informations utiles. Les plans vous ont été transmis le 10 octobre dernier.

Le fascicule 1 "Porter-à-connaissance" est téléchargeable sur le site de la préfecture d'Eure-et-Loir à l'adresse suivante : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Urbanisme/Porter-a-connaissance>

Ces documents devront être versés au dossier d'enquête publique du PLU, conformément à l'article L.132-3 du code de l'urbanisme.

Au cours de la procédure d'élaboration de ce document d'urbanisme, tout élément nouveau pourra être communiqué par nos services.

La DDT (Service Aménagement, Urbanisme et Habitat, [ddt-sauh-au-bpat@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:ddt-sauh-au-bpat@eure-et-loir.gouv.fr)) se tient à votre disposition, pour toute précision que vous souhaiteriez avoir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

 La Directrice Départementale des Territoires, p/i

Chef du Service  
Aménagement, Urbanisme et Habitat

  
Jean MARTINO

Monsieur Thomas LANGE  
Maire  
4 rue Saint Denis  
28170 SERAZEREUX

